



L'Épiphanie

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AUX DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

**1473, Rang Saint-Charles
Lot numéro 2 365 548 du cadastre du Québec**

Prenez avis que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de L'Épiphanie le mercredi 3 octobre 2018 à 19 h au Centre communautaire Guy-Melançon, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure autorisant une marge avant secondaire du bâtiment principal de 3,38 mètres plutôt que 7,6 mètres sur le lot 2 365 548 au 1473, rang Saint-Charles.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 18^e jour de septembre 2018.

La greffière,

Flavie Robitaille
FLAVIE ROBITAILLE